



**DÉCHETS ORGANIQUES**  
→ composteur individuel



Déchets de nourriture  
(épluchures, fanes de légumes, marc de café, restes de repas...)



Déchets du jardin  
(gazon, feuilles mortes, fleurs fanées, branchages...)

Composter vos déchets organiques vous permet d'obtenir un engrais naturel et gratuit pour votre jardin et vos plantes d'ornement.

Pour acheter votre composteur individuel et obtenir votre guide du compostage, contactez votre communauté d'agglomération ou communauté de communes.

**BOUTEILLES PLASTIQUE  
EMBALLAGES MÉTALLIQUES  
BRIQUES ALIMENTAIRES**



Emballages métalliques  
(canettes, boîtes de conserve, papiers et barquettes alu, couvercles métalliques, aérosols...)



Briques alimentaires



Bouteilles, bidons et flacons en plastique  
(boissons, huiles, produits ménagers, produits de beauté...)

**INTERDIT DANS CE BAC**

! Tous les plastiques qui n'ont pas la forme d'une bouteille, d'un bidon ou d'un flacon, soit les sacs et films en plastique, pots de yaourt, barquettes en plastique et polystyrène...

**PAPIERS ET CARTONS**

**EMBALLAGES EN VERRE**



Papiers de bureau, enveloppes blanches



Journaux, magazines, prospectus, livres, cahiers...



Cartonnettes (boîtes de céréales, de biscuits, boîtes d'oeufs, cartons de pizza...)



Bouteilles et flacons en verre  
(y compris les bouteilles d'huile, les flacons pharmaceutiques vides et les flacons de parfum vides)



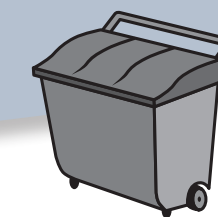
Pots et bocaux en verre

**INTERDIT DANS CE BAC**

! Vitres cassées, miroirs, ampoules, vaisselle en verre ou en porcelaine, pots de fleurs, vitrocéramique, pyrex...

**DÉCHETS SPÉCIFIQUES**  
→ déchèterie

**ORDURES MÉNAGÈRES**



Déchets électriques et électroniques



Gros cartons



Peinture, dissolvant, herbicide...



Piles et ampoules



Encombrants, vaisselle, miroirs...



Tous les déchets non recyclables et non dangereux  
(sacs et films en plastique, barquettes et pots en plastique et polystyrène, restes alimentaires, compotes à boire, couches culottes, mouchoirs en papier...)

**INTERDIT DANS CE BAC**

! Tous les déchets recyclables (à déposer aux points de tri) et les déchets spécifiques (à déposer en déchèterie).

**4 BONNES RAISONS DE TRIER MES DÉCHETS**

**DONNER UNE SECONDE VIE AUX DÉCHETS** : les déchets recyclables sont transformés en de nouveaux objets, prêts à vivre une seconde vie. Et sans tri, pas de recyclage !

**PROTÉGER NOTRE ENVIRONNEMENT** : le recyclage des déchets est moins gourmand en eau et en énergie que la fabrication de produits non recyclés. En recyclant la matière contenue dans nos déchets, on économise les ressources naturelles (bois, pétrole, minerais...).

**FAVORISER LA CRÉATION D'EMPLOIS LOCAUX** : le recyclage de nos déchets se fait dans des usines situées en France, dont quatre en Drôme Ardèche. Ainsi, du trieur au recycleur, en passant par le transporteur, c'est toute une économie locale qui se met en place grâce à votre geste !

**FAIRE DES ÉCONOMIES** : Déposer un déchet dans la mauvaise poubelle entraîne un surcoût pour la collectivité, et donc pour le contribuable !

Pour toutes vos questions :  
SYndicat de TRaitement des déchets Ardèche Drôme  
7 rue Louis Armand - 26800 Portes-lès-Valence  
Tél : 04 75 57 80 00 - animation@sytrad.fr - www.sytrad.fr

Conception/réalisation : SYTRAD . Illustrations : Thomas Lemot . Photo : Shutterstock

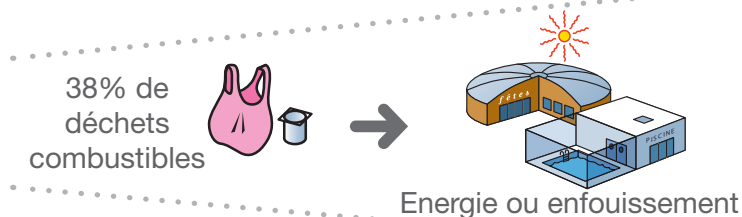
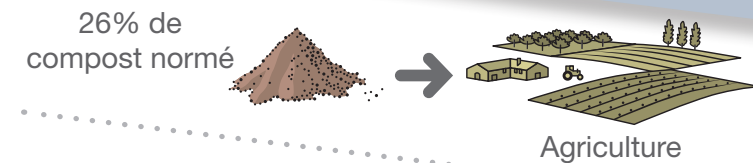


## 10 ASTUCES POUR RÉDUIRE MES DÉCHETS

1. Choisir les produits les moins emballés, au détail ou en vrac.
2. Utiliser des sacs réutilisables pour les courses.
3. Boire l'eau du robinet, plutôt que l'eau en bouteilles.
4. Privilégier les éco-recharges et les produits concentrés.
5. Coller un STOP-PUB sur sa boîte aux lettres pour ne plus recevoir de prospectus.
6. Réutiliser, donner, réparer, troquer...
7. Limiter l'impression papier au bureau et à la maison.
8. Composter les déchets organiques.
9. Utiliser des produits rechargeables, réutilisables, réparables.
10. Éviter le gaspillage alimentaire en cuisinant les restes de repas.

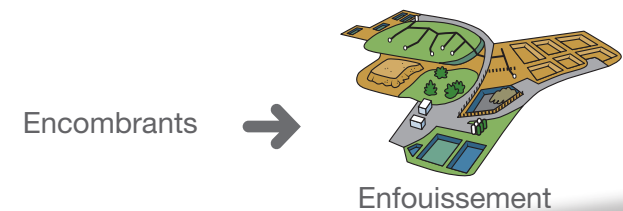
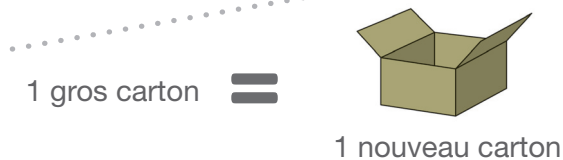
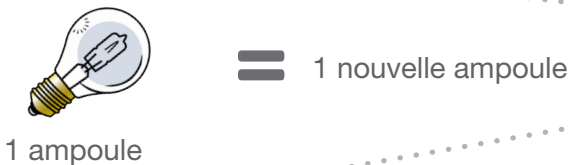
Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

## ORDURES MÉNAGÈRES



Pour ne pas nuire à la qualité du compost, jetez vos piles et déchets dangereux à la déchèterie.

## DÉCHETS SPÉCIFIQUES



Les piles et batteries, les ampoules et les petits appareils électriques peuvent aussi être déposés dans des bornes en magasin.

## EMBALLAGES EN VERRE

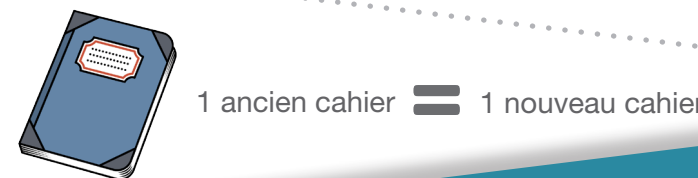
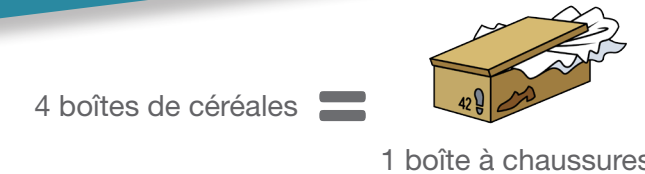


Le verre est recyclable à 100%, à l'infini, sans perte de matière ni de qualité !

Déposé dans le conteneur de tri, le verre peut coûter jusqu'à 30 fois moins cher à traiter que s'il est mis dans les ordures ménagères !

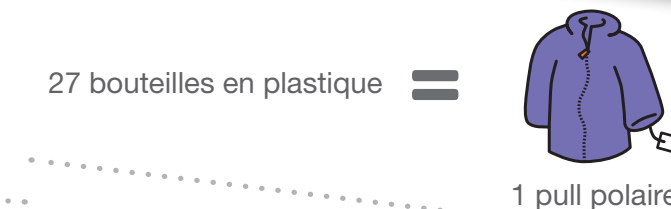
Déposez les bouchons en métal et les couvercles en métal dans le bac jaune, avec les boîtes de conserve.

## PAPIERS ET CARTONS



Ne déchirez pas et ne froissez pas les papiers. Déposez les gros cartons à la déchèterie.

## BOUTEILLES PLASTIQUE EMBALLAGES MÉTALLIQUES BRIQUES ALIMENTAIRES



Videz bien les emballages, compactez-les et laissez les bouchons vissés dessus.

# CONSIGNES DE TRI

Toutes les infos pour ne plus se tromper !

